



Aider les populations à revendiquer leurs droits... grâce au droit...

L'histoire montre que les régimes démocratiques font figure d'exception, ce sont des temps exceptionnels, disait le syndicaliste Claude Rolin (1). Le constat est identique quand on regarde une carte du monde : à l'échelle de la planète, les démocraties sont minoritaires et même quand elles se proclament comme telles, de nombreuses questions demeurent. Que dire alors des pays qui connaissent guerre, massacres, tortures, emprisonnements illégaux, accaparements de terres... ?

Pour protéger les populations les plus vulnérables, des avocats de différents pays ont eu l'idée de créer une ONG. C'est un groupe d'avocats belges qui l'a concrétisée. Avocats Sans Frontières était né.

Pour que tous aient accès à une justice indépendante....

L'ONG a son siège à Bruxelles. C'est là que sont coordonnés les programmes d'action. Elle possède des bureaux au Burundi, au Tchad, au Népal, en République Démocratique du Congo, en Tunisie et en Ouganda. Au total, 125 personnes d'une dizaine de nationalités mettent leurs compétences au service de l'accès à la justice pour tous. La plupart travaillent sur le terrain. Expatriés et collaborateurs locaux forment des équipes dans les différents pays. Elles sont soutenues par de nombreux bénévoles.

Pour toutes ces personnes engagées, une paix durable au sortir d'un conflit, l'éradication de la pauvreté et le développement économique et social sont impossibles en l'absence d'un état de droit. Il est indispensable de mettre en place des institutions et des mécanismes permettant un accès à une justice indépendante et juste qu'il s'agisse de violations des droits humains ou de conflits privés. « La veuve qui n'hérite de rien, le militant des droits de l'homme qui subit des représailles et la victime d'atteintes sexuelles, tous ont besoin de l'Etat de droit pour obtenir justice, déclare le Secrétaire général des Nations Unies (2). C'est seulement ainsi qu'il sera mis fin à une justice trop souvent arbitraire qui ne garantit pas la sécurité pour les citoyens, à une justice privée qui exerce la loi du plus fort ou du plus riche contribuant à un climat de violence, à des juridictions locales incapables de trouver des réponses satisfaisantes aux conflits. Les populations, lassées de voir leurs droits bafoués, y aspirent.

Quelques exemples dans le monde...

Chokri Belaïd, avocat, défenseur des droits de l'homme et figure incontournable de l'opposition en Tunisie, a été récemment assassiné. « Sa parole libérée et son engagement politique lui ont coûté la vie, déclare Francesca Boniotti, directrice d'ASF à Bruxelles. Cet acte est inacceptable dans un Etat de droit et

ne peut rester impuni. » (3) Elle réclame une enquête indépendante et impartiale pour que justice soit rendue. « Dans le contexte actuel, seules de telles garanties peuvent apaiser les esprits et contribuer à restaurer la confiance des Tunisiens en la justice de leur pays. Pour cela, associer des personnalités au-dessus de tout soupçon - voire des enquêteurs internationaux - à la recherche de la vérité pourrait être envisagé », ajoute-t-elle.

Avocats Sans Frontières s'inquiète de la violence qui secoue ce pays et du sentiment d'impunité régnant vis-à-vis de tels actes. L'ONG demande aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent pour que les différents courants d'opinions et de pensées puissent s'exprimer dans un climat de stabilité et de sécurité. Elle salue ceux et celles qui luttent pour la justice et le respect des droits de l'homme et les encourage, malgré les difficultés, à poursuivre leurs efforts pour construire un véritable Etat de droit.

L'ONG est présente en Tunisie depuis 2012. Avec la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme et l'Organisation Nationale des Avocats de Tunisie, elle soutient le Réseau d'Observation de la Justice tunisienne en transition. Celui-ci recrute des observateurs de la justice qui ont pour mission de pointer les dysfonctionnements auxquels ils seraient confrontés dans leur pratique quotidienne. Une avocate témoigne : « Souvent la présomption d'innocence n'existe pas. Pour le juge, le prévenu est déjà coupable. » Les procès dans le collimateur du réseau concernent des risques de condamnation à la peine de mort, les minorités, les martyrs de la révolution et la liberté d'expression. Les principaux dysfonctionnements feront l'objet d'un rapport qui sera transmis au Parlement.

Avocats Sans Frontières a collaboré il y a peu à la préparation de la session consacrée au Burundi, à l'initiative du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. L'ONG et plusieurs Etats membres des Nations Unies s'inquiètent de l'impunité dont jouissent des auteurs de crimes politiques et d'exécutions extrajudiciaires, des menaces à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme et des discriminations subies par la minorité Batwa. Celle-ci n'a pas accès à la justice et ses droits économiques et sociaux ne sont pas respectés. Le plus souvent, ceux qui représentent sans doute les premiers habitants des forêts équatoriales de la région des Grands Lacs en Afrique du Centre, ne sont même pas enregistrés à la naissance. L'ONG dénonce aussi le sort des milliers de personnes placées en détention provisoire en toute illégalité. 90 % d'entre elles n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits parce qu'elles n'ont pas les moyens de se payer un avocat. En dépit de très nombreuses difficultés, Avocats sans frontières poursuit son travail : « Malgré la dégradation des libertés publiques ces dernières années et l'absence de progrès notables en matière de droits économiques et sociaux, nous poursuivons notre travail sur le terrain. Les attentes exprimées par la population restent très fortes. » conclut l'expert ASF (3).

La mondialisation a mis à mal nombre de droits parmi lesquels les droits économiques. Ainsi des paysans se voient-ils privés de leur terre et contraints de cultiver soya ou canne à sucre destinés à l'exportation sans qu'ils aient la possibilité d'en conserver une partie pour leurs propres besoins.

L'Etat de droit, une réalité chez nous, mais....

On ne peut que saluer le travail accompli par l'ONG pour rapprocher la justice du citoyen et lui faire prendre conscience de ses droits fondamentaux. Mais construire un Etat de droit prend du temps et demande beaucoup de courage de la part des hommes et des femmes qui s'y sont engagés.

Un moment, on se prend à penser à nos institutions, à notre système de gouvernance. Nous avons beaucoup de chance de vivre, en Europe, dans des Etats de droit mais ces paroles du Secrétaire général des Nations Unies nous interpellent : « La corruption constitue une atteinte à l'Etat de droit et entrave la

croissance économique parce qu'elle anéantit toute perspective d'avenir et crée des inégalités à tous les niveaux et porte atteinte aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance... » (2) On pourrait remplacer le mot « corruption » par « pauvreté »... Dans le même temps, la Hongrie, pays membre de l'Union européenne, défraie la chronique en votant un amendement constitutionnel qui n'assure plus la séparation des pouvoirs, dérogeant ainsi totalement à l'Etat de droit.

On attend une réaction ferme des autorités européennes tout en prenant conscience une fois de plus de l'importance de notre rôle de citoyens. Les droits dont nous jouissons restent fragiles dans un contexte néo-libéral où les intérêts sont puissants et souvent opaques. « Il ne suffit pas d'espérer la justice, la paix, la liberté, la prospérité... Il faut agir pour les défendre, pour les faire avancer, ce qui ne peut se faire efficacement qu'à plusieurs et passe pour cela nécessairement par la politique. » (4) Ces paroles du philosophe André Comte-Sponville font écho à ceux du Secrétaire général des Nations Unies : « L'Etat de droit ne se manifeste pas spontanément. Il doit être nourri par les efforts continus et concertés de dirigeants véritables. » (2)

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF – Plein soleil

- (1) Intervention aux journées d'étude ACRF, septembre 2012.
- (2) www.un.org
- (3) www.asf.be
- (4) André Comte-Sponville, Présentations de la philosophie, Ed. Albin Michel, 2000.

Cette analyse est disponible en format PDF sur notre site Internet
www.acrf.be/Publications/Analyses/Analyses_2012

*L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.
Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la
publication. Merci !*

ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES

ACRF – ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Editrice responsable : Léonie Gérard

www.acrf.be – contact@acrf.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie - Bruxelles